Montpellier, le 27 Frimaire, an 9.

Citoyen maire,

En me rendant à l'invitation que vous m'avez faite au nom du Gouvernement, je dois à mes frères de les éclairer sur la démarche que je fais, et sur les motifs qui m'y déterminent.

Promettre fidélité à la Constitution, c'est s'engager par promesse à respecter le Gouvernement, l'ordre et la tranquillité publique : tel est l'engagement que l'on réclame aujourd'hui de ma part.

Le silence du chef de l'Église, l'opinion de plusieurs Évèques, aussi éclairés que pieux, qui ont fait et ont exhorté à faire la promesse demandée, l'avis même de ceux qui, quoique opposés à cette promesse, ne condamnent point ceux qui la font, et recommandent aux uns et aux autres l'union la plus parfaite, et la charité la plus cordiale ; enfin, la déclaration formelle du Gouvernement, qui assure ne prétendre exiger rien de contraire à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine que je professe. Voilà les considérations qui me font me prêter à cette formalité.

Ma conduite, lors du serment réprouvé par l'Église, a dû prouver à mes frères, qu'avec la grâce de mon Dieu, je savois sacrifier à ma Religion mes biens et ma santé. Ils apprendront aujourd'hui, que je ne puis, ni ne veux me refuser à ce que ma Patrie croit nécessaire à sa sûreté, lorsque ma conscience et les principes de ma foi n'y sont point compromis :

En conséquence,

Je promets fidélité à la Constitution de l'an huit.

Barthelemy BOISSIER, Prêtre.

fB